

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 3 juillet 2012

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LAURENSON, Maire.

Etaient présents : G. MAURIN - JF. PATRIARCA - M. KUNG - E. MALAVALLON
JP. DUVAUX - H. FELIX-BANCHAREL (Adjoints) - S. RANGOD
F. PHILIPPON - C. FRAMMERY - N. DONGOIS - J. PILS - S. VEYRAT
S. RAVOT - A. GONZALEZ - E. IMOBERSTEG - P. BARMETTLER

Absents excusés : F. LE SOURD (procuration à M. KUNG) - E. BLONDET (procuration à
F. PHILIPPON), Adjoints - A. BOYER (procuration à S. RAVOT)
D. TSHITUNGI (procuration à S. RANGOD) - H. PINIER - Y. BASSET
D. FLOCH - C. SAINTE-CROIX - I. PEZZONI (procuration à
E. MALAVALLON) - JC. CHARLIER (procuration à P. BARMETTLER)
S. ROMY (procuration à E. IMOBERSTEG)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 05/06/2012
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- ERDF : CONSTRUCTION D'UN POSTE SOURCE
 - A. BAUX RURAUX : RESILIATION
 - 1. GAEC DE LA BOVERIE - MONSIEUR PATRICE ALLIOD - AVENANT N° 3
 - 2. MADAME FRANCINE WIESMANN - AVENANT N° 2
 - B. VENTE DU TERRAIN A ERDF
 - C. AUTORISATION DEPOT PERMIS DE CONSTRUIRE
- PLAN LOCAL D'URBANISME : PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N° 2
- DISPOSITIF DE MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE DE 30 %
- PROJET D'URBANISME SCI VERT TILLEUL - CESSION GRATUITE EMPLACEMENT RESERVE N° 6
- CENTRE ECLAT : CONVENTION MISE A DISPOSITION BATIMENTS MODULAIRES
- TRANSPORT SCOLAIRE : AUTORISATION SIGNATURE MARCHÉ
- AMENAGEMENT DE LA MAIRIE : AUTORISATION SIGNATURE MARCHÉ
- FINANCES
 - A. BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N° 3
 - B. SUBVENTIONS
 - C. ADMISSION EN NON VALEUR CREANCE IRRECOUVRABLE

- SCOLAIRE
 - A. DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
 - B. PARTICIPATION FINANCIERE INSCRIPTIONS EN DEROGATION ELEVES RESIDANT A L'ETRANGER
- BAIL LOGEMENT D'UN EMPLOYE A TITRE PRECAIRE
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommé S. RANGOD.

3. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 05/06/2012

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a) Travaux/ Voirie/ Environnement du 26/06/2012 (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX rapporte au conseil le suivi des travaux :

- éléments de fitness parc du château : les travaux préparatoires sont en cours pour permettre le début de la pose des agrès début juillet ;
- marché à bons de commande entretien réseaux et voirie divers : le curage des fossés est en cours, des grilles sont à reprendre route de Ferney.

b) Vie Associative (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX indique qu'une réunion est programmée jeudi 5 juillet pour dresser le bilan de la Fête de la Musique et préparer la Fête Nationale.

Le Maire remercie tous les participants de la Fête de la Musique pour la qualité de l'organisation et du spectacle, plus particulièrement le service Communication : Sandrine WAEFFLER, Lucile JAUDOUIN et Christian ALLIOD, ainsi que les services Techniques pour leur remarquable travail.

c) Travaux/ Bâtiments/ Développement durable du 26/06/2012 (JF. PATRIARCA)

JF. PATRIARCA fait le point sur les travaux en cours :

- **école des Grands Chênes :**
 - modulaire tranche ferme : des travaux de finition seront réalisés courant juillet ;
 - modulaire tranche conditionnelle : les plannings sont respectés, tant au niveau des travaux que des commandes afin de permettre une utilisation dès la rentrée ;
 - agrandissement de la cour côté élémentaire : ce point a été demandé lors du dernier conseil d'école et fait l'objet d'une étude ;
 - alarme incendie : en cours de finalisation ;
 - création préau côté maternelle : suite à une imprécision dans le DCE il a été décidé d'annuler la procédure et de relancer une nouvelle consultation (réception des offres prévus le 07 juillet 2012) ;
 - isolation toitures : l'entreprise LANGUEDOC ISOLATION interviendra fin juillet. Pour information, JF. PATRIARCA indique que la pose d'isolant dans la plupart des bâtiments communaux se fait via le processus des points et représente un coût nul pour la commune ;
 - appartement : les travaux de peinture sont prévus en juillet ;

- **école de la Bretonnière :**
 - agrandissement phase II : les derniers travaux de finition seront effectués en juillet ;
 - préau : la pose doit commencer le 10 juillet ;
- **agrandissement vestiaires complexe salle G. Laverrière :** la consultation est lancée, l'intervention de l'entreprise LANGUEDOC ISOLATION est prévue sur ce site fin juillet ;
- **mairie :**
 - l'analyse des offres pour le réaménagement des locaux a eu lieu le 26 juin, une réflexion sera menée pour l'élaboration d'une décision modificative du budget primitif 2012 ;
 - réparation toiture : l'entreprise qui a réalisé les travaux les 18 et 19 juin a indiqué qu'une reprise des chiens assis sera nécessaire en 2013 ;
 - isolation : intervention de LANGUEDOC ISOLATION ;
- **classe relais :** intervention de LANGUEDOC ISOLATION ;
- **centre de loisirs du Prieuré :** la 1^{ère} phase de l'agrandissement est terminée (WC supplémentaire et nouvelle salle d'activités). L'estimation des travaux pour la 2nde partie est supérieure aux crédits inscrits au budget primitif 2012, une réflexion est en cours sur la suite à donner ;
- **structure modulaire provisoire centre ECLAT ancienne mairie de Vésegnin :** la rampe est terminée et tout fonctionne normalement.

Le Maire explique que le mode de financement des travaux d'isolation réalisés par LANGUEDOC ISOLATION suscite un certain nombre de questions : est-il réellement judicieux de travailler avec des entreprises dont la prestation est « gratuite », puisque prise en charge par les entreprises pétrochimiques dans le cadre du dispositif de la contribution carbone ? Cela n'encourage-t-il pas les « pétroliers » à exporter la pollution vers les pays pauvres ? Une réflexion sera menée afin de déterminer les suites à donner.

d) Scolaire (H. FELIX-BANCHAREL)

H. FELIX-BANCHAREL indique que la commission scolaire s'est réunie pour un comité de concertation avec ALFA3A et une réunion ordinaire. Les points qui ont été évoqués lors de ces rencontres sont :

REUNION CONCERTATION ALFA3A

- une augmentation de la capacité d'accueil est mise en place au Prieuré à compter de l'été 2012, notamment pour les petits ;
- la récupération de la totalité des surfaces attribuées aux Grands Chênes est prévue dès la rentrée ;
- la révision des tarifs pour la rentrée 2012.

REUNION ORDINAIRE

- dérogations scolaires : sur les 127 présentées, 12 ont été refusées ;
- confirmation de l'ouverture d'une classe de maternelle à l'Intercommunale et de la 13^{ème} classe à la Bretonnière (ouverte en 2011, elle devait être validée pour 2012/2013) ;
- effectifs : 361 élèves à la Bretonnière pour 13 classes (moyenne de 27,7 enfants/classe), la maternelle des Grands Chênes comptabilise 146 élèves pour 5 classes (28,8/classe) et l'élémentaire 208 pour 8 classes (26.3/classe). La maternelle de l'Intercommunale compte 158 enfants pour 6 classes (26.3/classe) et 216 pour 8 classes (26.7/classe) en élémentaire ;
- création d'une nouvelle école, d'une capacité de départ de 5 classes ;
- Ouverture d'une CLIS - Classe d'Intégration Scolaire - aux Grands Chênes : ce dispositif permet d'accueillir des enfants en situation de handicap. La CLIS

envisagée est de type 1 - TED - Troubles Envahissants du Développement - et concerne essentiellement l'autisme. Actuellement 6 enfants ont été identifiés et inscrits dans cette CLIS, cette dernière n'est pas comptée comme une classe supplémentaire puisque les enfants sont intégrés dans une classe avec des périodes de prise en charge dans le dispositif CLIS, l'objectif est de les réintégrer à temps plein dans leur classe d'origine. Le personnel d'encadrement est composé d'une institutrice spécialisée, d'une AVS collective et d'une éducatrice.

Le Maire apporte des précisions sur le dernier point, notamment suite à la parution d'un article de presse qui évoque les craintes des parents de Ferney-Voltaire de voir leur CLIS fermer. Il indique que cette dernière ne sera pas fermée mais qu'elle devient une CLIS « normale » identique à celles de Peron, Saint-Genis-Pouilly et Gex. Seuls les enfants identifiés TED seront intégrés dans la CLIS de Prévessin-Moëns. L'implantation de cette classe suscite beaucoup de vagues et le Maire pense que c'est en partie en raison d'incompréhension et d'un certain lobbying. Il en prend pour preuve l'intervention au dernier conseil communautaire de l'Adjointe au social de Divonne-les-Bains, qui a nécessité de sa part une prise de parole. Il rappelle que l'accueil d'un tel dispositif est très lourd et que, suite à de nombreux échanges entre H. FELIX-BANCHAREL, l'inspection académique et toutes les personnes directement concernées, ce projet a été accepté par les enseignants et les parents d'élèves. Un mouvement a même été initié pour maintenir l'éducatrice à Ferney-Voltaire. Sans le déplacement de cette personne, la CLIS de Prévessin-Moëns n'ouvrira pas ; ceci priverait les enfants concernés de l'accueil spécialisé qui leur convient. Il souligne qu'une CLIS de type 4 existe à Bellegarde-sur-Valserine et que les actions qui y sont menées ont été qualifiées de remarquables. Pour ces motifs, le Maire pense qu'il convient que chaque intervenant sur ce sujet se renseigne avant de prendre la parole.

H. FELIX-BANCHAREL ajoute que ce projet a été mené de manière transparente et indique qu'au dernier conseil d'école des Grands Chênes, l'inspecteur d'académie est venu présenter la CLIS à la demande des enseignants afin que toutes les questions soient posées. A l'issue de cette réunion, chacun a compris l'intérêt du dispositif et s'est montré favorable à son implantation, notamment pour répondre à la demande croissante des familles. Le Maire précise que cette CLIS vient en complément des CLIS existantes et souhaite que la situation soit dorénavant claire sur ce point.

e) SIVOM de l'Est Gessien du 27/06/2012 (H. FELIX-BANCHAREL)

H. FELIX-BANCHAREL donne lecture des points abordés lors du dernier comité syndical :

- mise en place du quotient familial pour la tarification du service de restauration scolaire intercommunale : les tarifs ne changent pas et les quotients retenus sont les mêmes que pour la commune ;
- admission d'une créance en non-valeur pour la cantine ;
- logements du groupe scolaire intercommunal : suite à leur rénovation et la transformation d'un appartement en 1 studio et 1 T3, les critères d'attribution et la tarification ont été discutés ;
- décision modificative budgétaire ;
- augmentation de 0.5 % du tarif de mise à disposition de l'intervenant sportif de l'AGYM.

H. FELIX-BANCHAREL indique que le Maire de Ferney-Voltaire, F. MEYLAN, a répondu à la question posée lors de la dernière commission scolaire relative aux effectifs de l'Intercommunale. Son souhait est que soit prise en compte, dans le cadre de l'intercommunalité, la problématique de l'augmentation des effectifs scolaires

ferneyiens, notamment suite aux nouvelles constructions. Un mini débat s'en est suivi, portant sur un éventuel agrandissement de l'école intercommunale, sujet qui ne fédère pas une totale adhésion de la part des délégués du SIVOM.

G. MAURIN pense que la réflexion sur ce point doit se faire en 1^{er} lieu au sein du conseil municipal et rappelle que chaque commune est responsable de sa capacité d'accueil en matière scolaire. Si la commune de Ferney-Voltaire n'a pas su anticiper, ce n'est pas aux autres communes de suppléer ses carences. Le Maire ajoute que Prévessin-Moëns ne souhaite participer à aucun projet de cet ordre.

f) Communauté de Communes du Pays de Gex du 28/06/2012 (G. MAURIN)

G. MAURIN indique que la dernière réunion du conseil communautaire a débuté par une réunion du SCoT portant essentiellement sur des questions de marchés. Un calendrier très optimiste a été mis en place pour la révision de ce dernier ainsi que des schémas de secteurs : G. MAURIN craint que ce calendrier pose des problèmes juridiques en raison de la nécessité de finaliser tous les schémas de secteur en cohérence avec le SCoT pour 2013/2014.

Les membres présents ont pu visionner les dernières photos du projet à Haïti transmises par Hydraulique Sans Frontières. Ce projet dernier avance selon le programme et dans le respect du budget alloué, l'ouverture de l'école pourra se faire dès septembre.

Le reste de la réunion a porté sur :

- des questions d'administration générale : nouveau délégué suppléant pour Saint-Jean-de-Gonville ;
- une décision modificative ;
- des marchés de faibles montants ;
- l'implantation d'une nouvelle entreprise au Technoparc de Saint-Genis-Pouilly ;
- l'obligation de renouveler l'adhésion à la Mission Opérationnelle Transfrontalière suite à son changement de statut ;
- des dépenses pour l'eau et l'assainissement.

Le Maire rappelle la session extraordinaire de la CCPG du 28 juin pour un avis sur le Projet d'Agglomération 2 qui a recueilli l'ensemble des voix sauf 2 : celles de F. MEYLAN et G. MAURIN. G. MAURIN explique que son vote tient du fait qu'il ne s'agissait que d'un avis, sans incidence possible sur le résultat. Il indique que F. MEYLAN estime que ce projet d'agglomération est axé principalement sur les transports, côté Gex et Saint-Genis-Pouilly, et oublie un certain nombre de questions de services qui sont traitées par le projet mais dont on ne visualise pas bien la mise en place.

g) Information du 20/06/2012 (M. KUNG)

M. KUNG donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion, préparé par F. LE SOURD :

- confection du journal n° 66 qui sera distribué dans la semaine suivant le 14 juillet ;
- les boîtes à journaux achetées en Suisse sont arrivées : après préparation par les services techniques, elles seront placées en divers points de la commune qui restent à définir.

h) Culture (M. KUNG)

M. KUNG revient sur les dernières manifestations :

- fête de la Musique : énorme fréquentation, la qualité du son et de l'organisation a été remarquable et des courriels de félicitations ont été adressés à la commune.

- F. LE SOURD remercie Sandrine, Lucile, Christian et les services Techniques, ces derniers ont fait un travail formidable pour une soirée à la hauteur ;
- kakémonos (panneaux annonçant les manifestations fixés sur les candélabres) : ceux de la fête de la Musique ont fait office de test. Le graphisme trop compliqué rendait la lecture difficile en conduisant. Placés en hauteur, ils répondent à l'obligation de ne pas gêner le passage des camions qui risquent de les accrocher ;
 - cinéma en plein air : la projection du film True Grit est programmée le vendredi 27 juillet, derrière la mairie, un repli est prévu salle plurivalente de la Bretonnière en cas de mauvais temps ;
 - abonnement Forum Meyrin : 6 spectacles ont été sélectionnés pour la saison 2012/2013 et 30 abonnements ont été achetés par la commune, la revente s'effectuera fin août/début septembre ;
 - journée du Patrimoine du samedi 15 septembre : elle se déroulera l'après-midi au parc du château. Sont prévus le manège de la Cabane de Jardin pour les enfants, un goûter avec les nouveaux habitants, puis un concert de l'orchestre à Cordes du Pays de Gex à 18 heures, le tout sous un chapiteau du même type que lors de l'édition 2011, mais beaucoup plus grand. Le thème national est « Les patrimoines cachés », celui de Prévessin-Moëns étant un musée privé de vieux outils qui sera à cette occasion ouvert à la visite par les propriétaires. Le car pour l'art du dimanche se rendra à Bourg-en-Bresse puis à Ambronay pour un concert de Schubert.

i) Personnel (M. KUNG)

M. KUNG invite l'assemblée à participer au pot de bienvenue du 4 juillet à 18 heures afin de faire connaissance avec la Directrice Générale Adjointe, Géraldine SAMARDIA, qui prendra ses fonctions le 10 juillet.

Elle indique que la préparation de la rentrée 2012 est d'ores et déjà activement en cours, notamment le recrutement de 4 surveillants cantine.

j) CCAS du 21/06/2012 (M. KUNG)

M. KUNG attire l'attention de l'assemblée sur la question du logement : 132 demandes ont été reçues en mairie en 2 mois et demi avec attribution de 6 logements, ce dernier chiffre étant exceptionnel car il est habituellement de moins d'un par mois.

La sortie des aînés, programmée cette année au lac de Vouglans a regroupé 90 participants et 5 accompagnateurs, elle s'est très bien déroulée et a donné satisfaction à tous.

k) Conseil Municipal des Jeunes (E. MALAVALLON)

La sortie au col de la Faucille avec descentes en luge 4 saisons a été exceptionnelle. E. MALAVALLON remercie le président du Syndicat Mixte des Monts-Jura pour son invitation et le directeur adjoint, qui a mené la visite des installations, pour toutes les explications techniques et environnementales sur le site.

Le séjour Jeunes du 2 au 8 juillet à la base nautique de Seyssel, élaboré avec la directrice adjointe du centre de loisirs des Grands Chênes, a fait l'objet d'une réunion d'information aux parents mi-juin. Il a débuté avec le mauvais temps, mais une amélioration devrait permettre un bon déroulement.

l) Office de Tourisme du Pays de Voltaire (E. MALAVALLON)

La réunion de l'OT du Pays de Voltaire du 18 juin, destinée à présenter aux commerçants la réorganisation de ses objectifs, s'est tenue au château de Voltaire. E. MALAVALLON se félicite que Prévessin-Moëns ait été, proportionnellement au nombre total de commerçants par commune, mieux représentée que Ferney-Voltaire

mais regrette cependant le faible nombre de commerçants impliqués. La prochaine séance du comité de l'OT permettra de prendre connaissance de la synthèse des réunions. Il sera également question du marché de Noël et de l'aide qui pourra être apportée par l'OT.

5. ERDF : CONSTRUCTION D'UN POSTE SOURCE

Le Maire expose que, dans le cadre d'un projet de renforcement des installations électriques sur le territoire du Pays de Gex, la Société ERDF a engagé des négociations avec la commune afin d'implanter un poste source de 63/20 Kva sur des parcelles communales cadastrées section AC n° 30 et 251BN 2p, chemin des Tattes. Il rappelle que ce projet a été présenté par ERDF aux membres du conseil municipal lors d'une réunion d'information courant 2011.

A. BAUX RURAUX : RESILIATION

Les parcelles précitées étant louées, le Maire propose au conseil de résilier partiellement, à compter du 1^{er} août 2012, en accord avec les parties, les baux ruraux concernés aux conditions suivantes :

1. GAEC DE LA BOVERIE – Monsieur Patrice ALLIOD – avenant n° 3 : résiliation d'une partie du bail de la parcelle 251BN 2 pour une surface de 1 040 m² avec versement d'une indemnité d'éviction de 481,27 € ;
2. Madame Francine WIESMANN – avenant n° 2 : résiliation d'une partie du bail de la parcelle 251BN 2 pour une surface de 7 900 m² et de la parcelle AC 30 pour une surface de 474 m² avec versement d'une indemnité d'éviction de 3 875.14 euros.

Il précise que le calcul de l'indemnité d'éviction est basé sur l'avis de France Domaine du 16 juillet 2010 : 4 627.59 € à l'hectare.

Délibération : vote oui à l'unanimité

B. VENTE DU TERRAIN A ERDF

Le Maire propose de vendre les parcelles AC 30 (474 m²) et 251 BN 2p (6 232 m²) à ERDF pour un montant total de 60 000 €, y compris les indemnités d'éviction, suivant avis de France Domaine du 24 février 2012, les frais d'acte et de géomètre étant à charge d'ERDF.

Délibération : vote oui à l'unanimité

C. AUTORISATION DEPOT PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Maire propose d'autoriser ERDF à déposer le permis de construire du poste source sur les parcelles communales précitées.

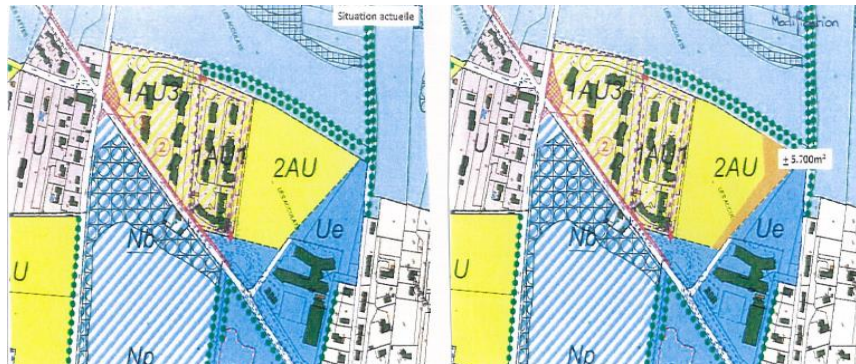
Il indique que ce projet a été engagé de longue date avec RTE-ERDF et que la détermination du tracé de la ligne a pris du temps, ainsi que le cadrage des différents aménagements souhaités par la commune, dont des reprises de chaussée. RTE-ERDF s'est par ailleurs engagé à participer à hauteur de 25 000 € aux travaux de recalibrage de la route du Maroc et la réalisation d'un tronçon de piste cyclable chemin des Tattes, travaux qui feront l'objet d'une convention qui sera présentée au conseil municipal ultérieurement.

Délibération : vote oui à l'unanimité

6. PLAN LOCAL D'URBANISME : PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N° 2

Le Maire propose au conseil, suite à la réunion de la commission urbanisme du 15 juin 2012, de prescrire la modification n° 2 du plan local d'urbanisme approuvé le 16 octobre 2007. Cette dernière portent sur deux points :

1. l'ouverture partielle à l'urbanisation d'environ 5 700 m², de la zone 2AU (d'une surface totale d'environ 31 300 m²) du secteur des Acculats, pour permettre l'implantation d'un nouveau groupe scolaire, suivant plan ci-dessous. En effet, au regard de l'évolution démographique et afin d'optimiser les équipements d'infrastructures existants, il est nécessaire de prévoir la création d'un 3^{ème} groupe scolaire ;



2. la modification de l'orientation d'aménagement du secteur Magny Hameau avec un accès depuis la RD 35 : il s'avère impossible de réaliser les orientations d'aménagement sur la dernière partie de zone 1AU existante, la commune est dans l'attente de l'accord du Conseil Général sur ce point.

P. BARMETTLER estime qu'il est très difficile de se faire un avis sur le point n° 2 sans plan et demande s'il est possible d'avoir des informations complémentaires. Le Maire indique qu'il s'agit d'un terrain compris entre le rond-point des Hauts de Magny et la ferme Raphoz et commente le plan de zonage de la commune qui est projeté.



P. BARMETTLER demande si l'accès prévu est de type giratoire pour diminuer la vitesse des véhicules dans la ligne droite, ce à quoi le Maire répond par la négative. Il rappelle qu'un arrêté municipal intègre cette portion de route en agglomération et règlemente actuellement la vitesse à 70 km/h. Il fait remarquer que la police municipale, malgré des protestations, est souvent présente à cet endroit, ainsi qu'au rond-point des Hauts de Magny, et qu'elle relève des infractions de vitesse pour lesquelles elle dresse des PV.

G. MAURIN suggère d'autoriser uniquement un tourne-à-droite dans le sens Ferney-Voltaire/Préveissin-Moëns pour accéder à cette parcelle. Le Maire indique que cette disposition est impossible, le premier rond-point permettant de faire demi-tour pour

revenir dans le bon sens et accéder à la parcelle lorsque l'on vient de Prévessin-Moëns est le rond-point ovale à l'entrée de Ferney-Voltaire et énumère tous les accès déjà existants.

P. BARMETTLER souligne qu'il y a un trottoir avec une piste cyclable et que la visibilité est large et bien dégagée. Le Maire rappelle cependant qu'il y a un emplacement réservé longeant la zone 1AU et que le trottoir et la piste cyclable y seront bien réalisés.

G. MAURIN suggère d'attendre l'avis du Conseil Général.

P. BARMETTLER demande s'il est possible de délibérer de manière distincte sur ces 2 points. Le Maire répond que, pour l'instant, il est proposé de délibérer sur la mise à enquête de cette proposition de modification et qu'il sera possible de se prononcer de manière séparée lors de l'approbation finale, à l'issue de l'enquête. D'autre part, ce point risque d'être retiré en cas de réponse négative du Conseil Général.

En réponse à C. FRAMMERY, le Maire indique que le Conseil Général était réticent à tout accès sur cette voie car elle était préalablement classée hors agglomération. Or, depuis l'arrêté précité, elle est intégrée dans l'agglomération, ce qui change considérablement la donne.

Délibération : 20 voix pour, 3 abstentions (JC. CHARLIER, E. IMOBERSTEG S. ROMY) et 1 voix contre (P. BARMETTLER)

7. DISPOSITIF DE MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE DE 30 %

Le Maire expose que la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012, relative à la majoration des droits à construire à hauteur de 30 %, s'appliquera d'office aux demandes de permis de construire et aux déclarations préalables déposées entre le 20 décembre 2012 et le 1^{er} janvier 2016. Le conseil municipal peut toutefois décider qu'elle ne s'applique pas, sur tout ou partie du territoire de la commune, à l'issue d'une consultation du public sur la base d'une note d'information, qui devra être mise à disposition avant le 20 septembre 2012, explicitant les incidences dudit dispositif sur le développement de l'urbanisation de la commune.

Il indique que cette note d'information présentera notamment les conséquences qualitatives et quantitatives de l'application de cette majoration en fonction des caractéristiques du territoire et des orientations retenues par la collectivité quant à l'application du dispositif, notamment au regard des objectifs mentionnés à l'article L 121-1 du Code de l'Urbanisme issus des lois Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 et Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010, dite « Grenelle 2 » (équilibre, diversité des fonctions, mixité sociale, objectifs environnementaux, etc.).

Le public dispose ensuite d'un délai d'un mois pour formuler ses observations selon les modalités de la concertation déterminées par le conseil municipal et portées à sa connaissance au moins 8 jours avant le début de cette consultation.

Il précise que ce dossier a été examiné le 15 juin 2012 en commission urbanisme et propose de définir les modalités de la concertation et de la mise à disposition de la note d'information de la façon suivante :

- mise à disposition de la note d'information et d'un registre destiné à recevoir les observations du public, en mairie pour une durée minimale d'un mois. Le public sera informé de la période de consultation par :
 - voie de presse dans le Dauphiné Libéré et le Pays Gessien ;
 - insertion sur le site internet de la commune ;
 - voie d'affichage sur les lieux officiels municipaux.

- organisation d'une réunion publique de concertation. Un débat et une phase de questions/réponses terminera cette réunion. Publication de l'avis de cette réunion dans le Dauphiné Libéré et le Pays Gessien, et affichage sur les lieux officiels municipaux. Cet avis précisera le jour, l'heure et le lieu où se tiendra la réunion publique.

Délibération : vote oui à l'unanimité

8. PROJET D'URBANISME SCI VERT TILLEUL - CESSION GRATUITE EMPLACEMENT RESERVE N° 6

Le Maire explique au conseil que le terrain sur lequel la SCI VERT TILLEUL, représentée par M. MACHADO, a déposé un permis de construire est concerné par l'emplacement réservé n° 6 (environ 225 m²) inscrit au PLU pour la sécurisation de la voie piétons et cycles chemin de Pré de Planche.

Il indique que, conformément à l'article R 123-10 du Code de l'Urbanisme, le propriétaire d'un terrain dont une partie est comprise dans un emplacement réservé et qui accepte de céder gratuitement cette partie à la collectivité bénéficiaire de la réserve peut être autorisé à reporter sur la partie restante de son terrain un droit de construire correspondant à tout ou partie du coefficient d'occupation du sol affectant la superficie du terrain qu'il cède gratuitement à la collectivité.

Il propose d'entériner, par convention, les conditions dans lesquelles cet emplacement réservé sera rétrocédé à la commune, à savoir :

- la société s'engage à céder l'emprise globale de l'emplacement réservé ;
- cette cession sera gratuite et ne générera aucune indemnité ;
- la société bénéficiera du coefficient d'occupation des sols attaché à la superficie de la cession ;
- les frais d'acte et de géomètre seront à charge de la commune.

Délibération : vote oui à l'unanimité

9. CENTRE ECLAT : CONVENTION MISE A DISPOSITION BATIMENTS MODULAIRES

Le Maire expose au conseil que, suite à l'évolution constante des effectifs, les dirigeants d'ECLAT ont sollicité la commune afin d'étudier les possibilités d'agrandissement du centre.

Il explique qu'une solution provisoire est tout d'abord mise en place avec la location de modulaires par la commune en attendant une extension définitive du bâtiment de l'ancienne mairie de Vésegnin.

Il propose de mettre ces derniers à disposition gratuite de l'association ECLAT par la signature d'une convention pour une durée d'un an, renouvelable par période de six mois par tacite reconduction, et précise que les charges locatives (chauffage, eau, électricité, frais d'entretien, etc.) seront réglées par l'association.

Délibération : vote oui à l'unanimité

10. TRANSPORT SCOLAIRE : AUTORISATION SIGNATURE MARCHÉ

Le Maire explique au conseil que la commune a lancé une consultation selon procédure adaptée pour le transport des élèves de maternelle et d'élémentaire fréquentant les établissements scolaires de la commune dès la rentrée de septembre 2012.

Il propose, sur avis de la Commission d'Ouverture et d'Analyse des Offres réunie les 18 et 26 juin, de retenir l'offre reçue de la société EUROP'TOURS :

ECOLE	Circuit	Coût par trajet	Dépense annuelle prévisionnelle 2012/2013
GRANDS CHENES Circuit n° 1	Route d'Ornex / Ecole 6,6 km	280,28 €	40 360,32 €
GRANDS CHENES Circuit n° 2	Brétigny / Ecole 8,3 km	273,75 €	39 420,00 €
INTERCOMMUNALE Circuit n° 3	Colombier/Ecole 2 km	256,06 €	36 872,64 €
TOTAL HT /an			116 652,96 €
TVA (7 %)			8 165,71 €
TOTAL TTC/an			124 818,67 €

Délibération : vote oui à l'unanimité

11. AMENAGEMENT DE LA MAIRIE : AUTORISATION SIGNATURE MARCHÉ

Le Maire explique au conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement de la mairie (transformation d'un logement en bureaux, réhabilitation des installations de chauffage / climatisation et ventilation, réhabilitation de l'accueil et modifications mineures) la commune a lancé une consultation selon procédure adaptée.

Il indique que sur proposition de la Commission d'Ouverture et d'Analyse des Offres, réunie les 18 et 26 juin, il a décidé de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	Entreprises	Montant € HT
Lot 1 - Gros œuvre	GALLIA	41 764.53 €
Lot 2 - Menuiserie intérieure bois	NINET	45 944.97 €
Lot 3- Cloisonnement - Démolition - Faux plafond - Peinture	PONCET CONFORT DECOR	70 782.23 €
Lot 4 - Carrelage - Faïences	PORTITAL	12 965.00 €
Lot 5 - Revêtement de sol	FRAMINET	16 452.00 €
Lot 6 - Electricité - Courants fort et faible	REISSE	79 266.30 €
Total HT		267 175.03 €
TVA (19.6%)		52 366.31 €
Total TTC		319 541.34 €

Le Maire précise que le lot 7 - « Chauffage - Rafraîchissement - Ventilation - Sanitaire » a été déclaré infructueux et fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Délibération : vote oui à l'unanimité

12. FINANCES

A. BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N° 3

G. MAURIN expose la décision modificative proposée par la commission Finances réunie le 22/05/2012 :

FONCTIONNEMENT RECETTES

- taxe additionnelle aux droits de mutation : + 100 000 €

Total des Recettes supplémentaires : 100 000 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Néant

Total des Dépenses Supplémentaires : 0 €

La recette supplémentaire de 100 000 € sera transférée en investissement.

INVESTISSEMENT RECETTES

- virement de la section de fonctionnement : 100 000 €

Total des Recettes supplémentaires : 100 000 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

- Travaux
 - + 50 000 € pour une nouvelle opération au Clos du Prieuré (acquisition de terrain et travaux voirie) ;
 - + 280 000 € pour la restructuration de la mairie (volonté de réaliser le programme sur 1 seul exercice au lieu de 2 initialement prévus) ;
 - - 40 000 € pour l'opération Vie, Sport, Nature et Rencontre.

Total des Dépenses Supplémentaires : 290 000 €

Le reste de ces dépenses supplémentaires, soit 190 000 €, sera prélevé sur les dépenses imprévues de fonctionnement pour 100 000 € et les dépenses imprévues d'investissement pour 90 000 €.

Désignation		Propositions nouvelles
FONCTIONNEMENT		
73	Impôts et taxes	100 000
R 7381	Taxe additionnelle aux droits de mutations	100 000
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		100 000
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 100 000
023	Virement à la section d'investissement	200 000
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		100 000
INVESTISSEMENT		
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		200 000
Op 276	Aménagement mairie	280 000
D 2313	Constructions	280 000
Op 307	Vie Sport Nature et Rencontre	- 40 000
D 2315	Installations, matériel et outillage	-40 000
Op 309	Clos du Prieuré	50 000
D 2315	Installations, matériel et outillage	50 000
020	Dépenses imprévues d'investissement	-90 000
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		200 000

Délibération : vote oui à l'unanimité

B. SUBVENTIONS

G. MAURIN propose au conseil de délibérer sur les propositions ci-dessous, faites en commission finances du 12/06/2012 :

NOM ASSOCIATION	Proposition commission Finances	OBJET
MAISON FAMILIALE RURALE BALAN	95 €	<i>Participation pour 1 élève de la commune</i>
France ADOT 01	100 €	<i>Subvention exceptionnelle pour organisation concert</i>
KAYAK GESSIEN	500 €	<i>Pour renouvellement matériel</i>
ECOLE DES GRANDS CHENES	600 €	<i>Pour acquisition de livres pour BCD</i>

C. ADMISSION EN NON VALEUR CREANCE IRRECOURVABLE

G. MAURIN explique au conseil que la Trésorerie de Ferney-Voltaire a informé la commune, par courrier du 14/06/2012, qu'elle ne peut procéder au recouvrement d'une dette de cantine de 531.49 € suite à un jugement de la commission de surendettement et propose l'admission en non-valeur des titres de recettes correspondants.

P. BARMETTLER s'étonne du montant élevé de cette dette de cantine. G. MAURIN pense qu'il s'agit vraisemblablement de plusieurs trimestres d'impayés, cela peut également correspondre aux factures de plusieurs enfants.

Délibération : vote oui à l'unanimité

13. SCOLAIRE

A. DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

H. FELIX-BANCHAREL rappelle la délibération n° 39 du 25/03/2008, par laquelle le conseil municipal a, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donné délégation au Maire, pendant toute la durée de son mandat afin de déterminer, dans les limites fixées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

Elle propose, sur avis favorable de la commission Scolaire, et à compter de la rentrée scolaire 2012, d'appliquer le quotient familial pour le calcul du prix du transport scolaire et de modifier la délégation concernant le transport scolaire ainsi qu'il suit :

- calcul des tarifs du transport scolaire :
 - application quotient familial ; pour info, ci-dessous grille tarifs pour les abonnements trimestriels à la rentrée 2012 :

Quotient familial	Commune 1 enfant	Hors Commune 1 enfant	Commune 2 enfants Gratuité à partir du 3 ^{ème} enfant	Hors Commune A partir de 2 enfants	Transport occasionnel Par jour et par enfant
≤ 6 000	25 €	60 €	40 €	40 € / enfant	2 €
6 001 ≥ 12 000	40 €	80 €	60 €	60 € / enfant	
≥ 12 001	50 €	120 €	75 €	100 € / enfant	

- augmentation en début d'année scolaire ;
- abonnement trimestriel commune et hors commune ;

E. IMOBERSTEG demande quel est l'objectif de l'application du quotient familial. H. FELIX-BANCHAREL répond que la démarche tend vers une recherche d'équité. En s'appuyant sur le tarif maximum de 50 € / trimestre pour 1 enfant de la commune, elle rappelle que cela comprend 4 trajets de bus/ jour, 4 jours / semaine, ce que la commission Scolaire a jugé comme relativement raisonnable. Le Maire ajoute qu'il s'agit d'un tarif trimestriel, calqué sur ce qui a été mis en place avec les tarifs de cantine scolaire, et que le tarif médian de 40 € correspond au tarif unique de l'ancien système de tarification.

Délibération : 22 voix pour et 2 abstentions (E. IMOBERSTEG, S. ROMY)

B. PARTICIPATION FINANCIERE INSCRIPTIONS EN DEROGATION ELEVES RESIDANT A L'ETRANGER

H. FELIX-BANCHAREL rappelle au conseil sa délibération n° 06/05-2011 du 17 mai 2011, décidant la mise en place d'une participation forfaitaire aux frais de fonctionnement des établissements scolaires pour l'inscription en dérogation dans les écoles de la commune des élèves dont les parents, ou représentants, résident à l'étranger.

Elle propose de renouveler cette participation qui reste fixée à 750 € pour l'année scolaire 2012/2013 et de maintenir le principe du paiement du montant directement à la trésorerie, après réception du titre de recette émis par la commune.

Délibération : vote oui à l'unanimité

14. BAIL LOGEMENT D'UN EMPLOYE A TITRE PRECAIRE

Le Maire informe le conseil que Michel ALLIOD, employé de la commune, sollicite la mise à disposition de l'appartement, type 3, actuellement libre à la ferme communale, pendant la durée des travaux de revêtement de sol de son logement.

Il propose d'accéder à sa demande et de passer un bail à titre précaire, pendant la durée des travaux (de 3 semaines à un mois), moyennant un loyer mensuel de 100 €, toutes charges comprises.

P. BARMETTLER demande pourquoi cette location ne s'effectue pas à titre gratuit. Le Maire répond que le prix est modique et qu'un logement dans une structure privée serait bien plus coûteux pour l'agent.

Délibération : vote oui à l'unanimité

15. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

☒ **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER** : non-exercice DPU sur les ventes suivantes :

BIEN			DATE DE LA SIGNATURE
DESIGNATION	REFERENCES CADASTRALES	ADRESSE	
Terrain bâti	Section AN n° 178, 179 et 139	247 Chemin Pré de Planche	24/05/12
Terrain bâti	Section AP n° 65 et 14	98 Chemin des Pugins	24/05/12
Terrain bâti	Section AK n° 118	134 Chemin des Hautins	24/05/12
Terrain bâti	Section BA n° 86, 100, 88 à 92	500 I Route de Vésegnin	24/05/12
Terrain bâti	Section 251 BH n° 2	57 Route du Château	18/06/12
Terrain bâti	Section 251 BL n° 147	430 Chemin des Hautins	18/06/12
Terrain bâti	Section AN n° 178, 179 et 139	247 Chemin Pré de Planche	18/06/12
Terrain bâti	Section AN n° 178, 179 et 139	247 Chemin Pré de Planche	18/06/12
Terrain bâti	Section AI n° 97	712 Route Bellevue	18/06/12
Terrain bâti	Section AN n° 236, 243, 244, 246 et 240	195 Rue de Chapeaurouge	18/06/12

☒ **Aménagement d'une plate-forme pour jeux au four communal** : marché du 24/05/2012 avec la société APTV d'un montant de 6 300.80 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

☒ **Location d'un modulaire pendant les travaux de réaménagement de la mairie** : marché du 06/06/2012 avec la société COUGNAUD Yves d'un montant de 14 977 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

- ✂ Fourniture et installation d'éléments de fitness au parc du château : marché du 06/06/2012 avec la société AMC DIFFUSION d'un montant de 9 743.80 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ Plantation d'arbres et fourreau électrique au parc du château : marché du 13/06/2012 avec la société APTV d'un montant de 18 250 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

16. DIVERS

- a) Remerciements pour versement subvention :
 - Association des Piétons et Cyclistes du Pays de Gex - APiCy.
- b) Intervention de JP. DUVAUX suite à l'article de la Minorité sur la circulation transfrontalière paru dans le bulletin municipal n° 65. En sa qualité de représentant de la commune à la CCPG, JP. DUVAUX se dit surpris que la Minorité souhaite que la commune approuve la continuation de la 2 x 2 voies jusqu'à l'autoroute suisse A1. Il pense que, si cette voie était amenée à passer au ras de leurs fenêtres, les élus minoritaires auraient un avis bien différent. D'autre part, il rappelle que plus on construit de routes, plus on augmente la circulation, et que le raccordement à une autoroute existante ne pourrait qu'engendrer une autoroute bis qui décuplerait cet effet. Les projets de PACA ont démontré l'inutilité de construire une nouvelle route, ce qui rend la démarche de la Minorité d'autant moins compréhensible pour JP. DUVAUX. Tout comme matière d'immobilier, JP. DUVAUX fait remarquer que, malgré ses critiques et son opposition aux nouvelles constructions, la tête de liste de la Minorité n'a pas hésité à céder la moitié de sa parcelle afin qu'une villa y soit édifiée. JP. DUVAUX pense que ces sujets sont sérieux, que des discussions ont lieu au-delà des clivages majorité/minorité et que le point de vue des 4 représentants à la CCPG répond à une cohérence avec la mise en place d'un transport en commun à haut niveau de service dans le Pays de Gex.

P. BARMETTLER fait un rectificatif et précise que l'article parlait de la double voie rapide et non de 2 x 2 voies.

Le Maire indique que des commissions travaillent sur ces points et informe l'assemblée qu'un rapport, commandé il y a 2 ans par la direction de la CCPG et dont on ne livre qu'aujourd'hui les conclusions, démontre l'inutilité de créer des voies nouvelles.

P. BARMETTLER précise, qu'à son sens, il convient de sortir le trafic de transit des zones résidentielles, tout en ayant conscience que les propositions ne conviennent pas et qu'il est possible d'en débattre.

Suite à cette réponse, JP. DUVAUX en conclut que le raccordement de la 2 x 2 voies à l'autoroute A1 augmentera le trafic de transit.

P. BARMETTLER rétorque que, jusqu'à preuve du contraire, on peut être protégé des nuisances d'une voie rapide, ce qui laisse JP. DUVAUX perplexe. P. BARMETTLER évoque la mise en place de tranchées couvertes qui gênent moins les riverains.

- c) H. FELIX-BANCHAREL propose au conseil de visionner un film retraçant l'activité du dispositif relais qui existe depuis 10 ans.

La séance a été levée à 22h15

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 4 septembre.